

Programme de Formation SSIAP 3

Chef des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Public concerné:

Toute personne souhaitant obtenir le diplôme de Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 3), possédant les prérequis cités en 1.

Condition de validité :

- Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.

Pré-requis:

Être titulaire d'un diplôme de secourisme SST ou PSC 1 ou PSE1 en cours de validité (moins de 2 ans)

Être titulaire du diplôme de Niveau 4 OU être SSIAP 2 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction.

Durée de la formation:

- 216 heures

Nombre de participants:

- Groupe de 8 stagiaires maximum

Contenu de la formation:

- Le feu et ses conséquences 12 H
- Sécurité incendie et bâtiments 60 H
- Réglementation Incendie 70 H
- Gestion de risque 22 H
- Conseil au chef d'établissement 6 H
- Les commissions de sécurité 12 H
- Management de l'équipe de sécurité 22 H
- Budget du service sécurité 8 H
- Synthèse et bilan de formation 3H30

Lieu de la formation :

- 214 boulevard du Mercantour – 06 200 Nice
- Sites accessibles aux personnes en situations de handicap
- Accessibilité: pour les personnes en situation de handicap, des aménagements peuvent être mis en place selon les besoins, en collaboration avec notre référent Handicap M. PELLERIN Jérémy

Moyens pédagogiques :

- Vidéo projecteur
- Equipement divers de mise en situation
- Support de cours comprenant tous les modules étudiés remis à chaque stagiaire
- Système de sécurité incendie « SSI »
- Kit boîtier quizz SSIAP 3
- 1 Livret de formation SSIAP 3
- Différents ouvrages relatifs à la réglementation incendie

Méthodes pédagogiques:

- Enseignement théorique progressif, en alternant études de cas et mises en situations.

Nos Formateurs sont titulaires du PRV2, AP2 ou SSIAP 3.

Modalités de l'évaluation finale:

- Examen théorique et pratique devant jury visant l'obtention du diplôme de Chef de Service de sécurité incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 3) :
 - Exercices de mise en situation
 - Evaluations formatives
 - Test final QCM et évaluation pratique

Recyclage et remise à niveau :

- Les personnels SSIAP doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal.
- Les personnes ne pouvant justifier d'aucune activité visée par l'arrêté du 02 mai 2005, depuis trois ans, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi

Financement :

- Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)
- Action de Formation Préalable à l'Embauche (AFPR)
(Voir conditions auprès du Pôle Emploi)
- CPF, CIF, individuel, plan de formation, entreprise

Délais d'accès à la formation :

- 20 jours après signature du contrat ou de la convention

Nom du référent :

- Michael Vigneron
- Frederic Rigon

Tarif :

- 3300 euros

Diplôme obtenue ou certification :

- Cette formation vous permet d'acquérir la certification de Chef des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Version 1 – 24/12/2021